



# L'Europe met au pas les géants du numérique

*La Commission, le Conseil et le Parlement ont adopté le Digital Markets Act (DMA). Il vise à endiguer les pratiques anticoncurrentielles des champions de la tech.*

La régulation des géants du numérique fait un grand pas en Europe. Adoptée en un temps record, la version définitive du Digital Markets Act marque une révolution copernicienne dans la façon d'enrayer les comportements anticoncurrentiels des plus gros acteurs mondiaux du numérique. En les contraignant à respecter ses règles, l'Union européenne veut stimuler l'innovation. « Ce texte va structurer notre espace informationnel pour les vingt prochaines années », insiste auprès du Figaro Thierry Breton, commissaire européen chargé du Marché intérieur. Avec ce texte, l'Europe se place aussi à l'avant-garde d'un mouvement mondial de reprise en main des Big Tech.

→ **THIERRY BRETON : « CE TEXTE VA STRUCTURER NOTRE ESPACE INFORMATIONNEL POUR LES VINGT PROCHAINES ANNÉES »**

→ **L'EUROPE À L'AVANT-GARDE D'UN MOUVEMENT MONDIAL DE REPRISE EN MAIN DE LA BIG TECH** PAGES 22 ET 23

## L'Europe adopte une régulation historique des Gafam

*Le Digital Markets Act vise à endiguer les pratiques anticoncurrentielles des plus importants acteurs mondiaux du numérique.*

**RÉGULATION** Les géants de la tech ne pourront plus faire tout ce qu'ils veulent en Europe. La Commission européenne, le Conseil et le Parlement ont achevé jeudi, peu avant 23 heures, la rédaction finale d'un texte qui pourrait rebattre les cartes du marché du numérique : le Digital Markets Act (DMA). Ce dernier vise à endiguer les comportements anticoncurrentiels des « gatekeepers » (contrôleurs d'accès), c'est-à-dire les Gafam (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) mais aussi de puissants groupes européens et chinois. Objectif, laisser plus

d'oxygène à leurs challengers. « C'est l'une des régulations économiques les plus importantes de l'histoire et l'on en mesurera la portée sur le long terme, indique au Figaro Cédric O, secrétaire d'État au numérique. Elle va stimuler





*l'innovation, ce qui est une excellente nouvelle pour les start-up européennes mais aussi pour notre économie et nos démocraties.* »

Les institutions européennes ont légiféré en un temps record. À peine plus d'un an s'est écoulé entre la présentation de la proposition de la Commission et cet accord final qui n'a en rien dénaturé l'ambition initiale du texte. « C'est vraiment très rapide », a souligné la vice-présidente de la Commission, Margrethe Vestager. « Un véritable travail d'équipe a été nécessaire pour parvenir à cette conclusion. Plus d'une centaine de personnes ont travaillé sur ce règlement. » Le texte, qui doit être approuvé par le Parlement et le Conseil - une formalité -, entrera en application d'ici six mois.

L'adoption du DMA est une victoire politique pour la France, qui avait fait de ce texte une des priorités de sa présidence du Conseil. « Nous sommes extrêmement satisfaits », déclare Cédric O. *L'Europe a envoyé un message important : elle sait aller vite et prendre des décisions qui auront un impact sur le quotidien des citoyens et des entreprises. Et, en étant la première à réguler aussi largement l'espace numérique, elle fixe ses propres règles et définit de nouveaux standards.* »

Le DMA s'adresse aux « gatekeepers ». Qui sont-ils ? Bruxelles a opté pour des critères chiffrés afin que le DMA puisse rester opérant dans les années à venir. Est donc un « gatekeeper » tout groupe opérant au moins un service numérique (e-commerce, boutique d'applications, moteur de recherche, réseau social, cloud, publicité digitale, navigateur, assistant vocal, télévision connectée) utilisé mensuellement par au

moins 45 millions d'Européens et 10 000 clients professionnels. Son chiffre d'affaires annuel au sein de l'Union doit dépasser les 7,5 milliards d'euros, ou bien sa valorisation doit être supérieure à 75 milliards d'euros. L'ensemble des Gafam entre dans cette définition, ainsi que le groupe chinois Alibaba (AliExpress) et le géant néerlandais de la réservation hôtelière Booking. L'e-commerçant allemand Zalando, lui, frôle l'entrée dans ce groupe resserré. La Commission désignera les « gatekeepers », qui pourront contester cette étiquette à condition d'avoir coopéré à l'enquête visant à mesurer leur pouvoir de marché.

### Comportements interdits

Le DMA acte l'échec des enquêtes anticoncurrentielles de Bruxelles, trop longues, trop tardives et aux amendes indolores. Il opère une révolution copernicienne : celui qui est désigné « gatekeeper » doit se plier à un comportement exemplaire sous peine d'amendes dissuasives : 10 % du chiffre d'affaires mondial, et 20 % en cas de récidive. Par exemple, Amazon s'expose à 40 milliards d'euros d'amende puis 80 milliards supplémentaires... La liste des comportements obligatoires multiplie les coups de bambou sur le modèle d'affaires de ces titans. À moins d'avoir son autorisation, les groupes ne pourront plus croiser, à des fins publicitaires, les données d'un même internaute collectées sur leurs différents services. Les smartphones de Google et d'Apple devront accueillir plusieurs magasins d'applications et ne plus imposer aux développeurs leur service de paiement. Les applications pré-installées pourront être supprimées. Les moteurs de recherche ne pourront plus favoriser leurs propres produits et services. Les clients de ces groupes devront pouvoir accéder gratuitement à leurs données commerciales et publicitaires. Les

services de messagerie devront être interopérables : un utilisateur de WhatsApp pourra, par exemple, discuter avec un utilisateur de Signal ou de Telegram. Enfin, les gatekeepers devront informer les autorités de leurs projets d'acquisition dans le numérique, la banque, la santé... Objectif, bloquer tout rachat prédateur.

Les Gafam vont-ils se laisser faire ? Leur lobbying pour affaiblir le texte n'a pas eu l'effet qu'ils espéraient. « Nous les avons pris de vitesse », félicite Cédric O. Mais la partie n'est pas pour autant terminée. Apple se dit déjà « préoccupé » par « des dispositions qui créeront des vulnérabilités inutiles en matière de confidentialité et de sécurité », alors que Google se déclare « inquiet de risques potentiels pour l'innovation ». « Il va y avoir des tensions et des rapports de force », concède le secrétaire d'État français. La Commission européenne, qui sera le gendarme du DMA, se prépare à recruter des experts de l'analyse des données et des algorithmes pour mener à bien ses enquêtes. ■ C. W.



Le DMA va établir des règles du jeu similaires à ce qui a pu être fait dans le secteur bancaire, les télécoms, l'énergie ou les transports, où la réglementation et les règles





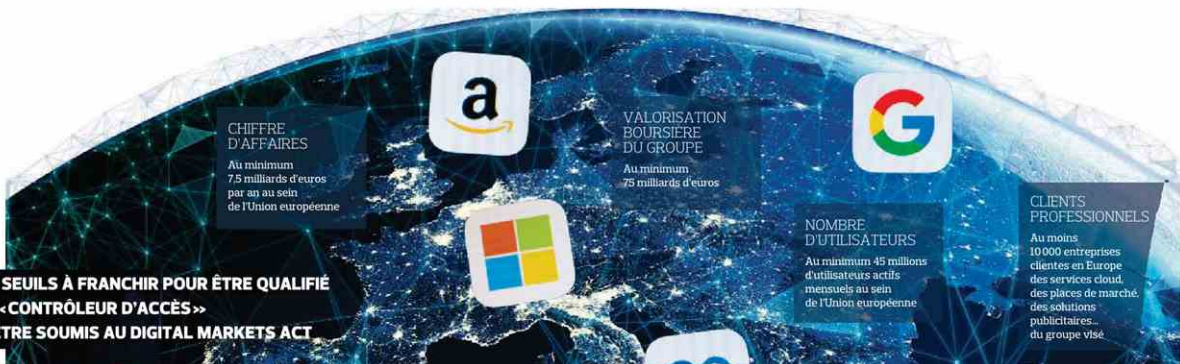
► 26 mars 2022 - N°24134

de concurrence  
fonctionnent  
main dans  
la main ,

MARGRETHE VESTAGER,  
VICE-PRÉSIDENTE DE  
LA COMMISSION  
EUROPÉENNE

Il faut avoir  
un vrai  
leadership  
politique  
pour pousser  
une telle  
réforme ,

THIERRY BRETON,  
COMMISSAIRE  
EUROPÉEN CHARGÉ  
DU MARCHÉ INTÉRIEUR





MARLENE AWAAD/BLOOMBERG - NICOELNINO/STOCK.ADOBE.COM - CHRISTOPHE MORIN/BLOOMBERG

